

BULLETIN MENSUEL

PUBLIÉ PAR LA

Chambre de Commerce Française

DE MONTREAL

SOMMAIRE

Séance du 19 février 1916. — Séance du 24 février 1916. — Concurrence au Commerce Austro-Allemand (*le Goût français, les jolies Modes de Paris*). — La production de la Gazoline ou Essence de Pétrole (*Hausse des prix pendant la guerre et faible espoir de baisse après la cessation des hostilités*). — Importation des articles de luxe au Canada. — Le Gaz naturel au Canada (*Les progrès de cette industrie*). — L'industrie de l'amiante dans la province de Québec. — Commerce de broderies de Madère. — Correspondance d'Ottawa. — Ça et là. — Le Canada (*Supplément illustré*). — Demandes et offres.

La Chambre n'est pas responsable collectivement des opinions émises dans les articles de ses collaborateurs.

Séance du 10 février 1916

La séance est ouverte à trois heures par M. J. R. Genin, Président, assisté de MM. Rampon, Vice-président, P. Seurot, secrétaire, Louis E. Bernard, secrétaire-adjoint et L. Fréchon, trésorier.

Sont présents: MM. Dr Brisset des Nos, Paul Brisset des Nos, Laloy, Pottier, Prévot, Robin, Saint-Loup, Mondehard, Tarut, Dr Villard et Vautelet.

M. C. E. Bonin, Consul Général de France, assiste à la séance.

Le Président adresse quelques mots de bienvenue aux nouveaux membres actifs. Il est certain qu'ils aideront la Chambre par leur collaboration éclairée à poursuivre son oeuvre patriotique et il s'adresse ensuite successivement au Dr Brisset des Nos, au Dr Villard et à M. Saint-Loup, qui répondent à leur tour en remerciant le Président de la Chambre.

Le Président félicite aussi M. Laloy qui a été élu conseiller.

Le Secrétaire lit le compte-rendu du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Le Consul Général déclare qu'il a communiqué en France au Ministère des Affaires étrangères une Motion adoptée à la séance précédente consignée au procès-verbal et dont copie lui a été envoyée.

MEMBRE ADHÉRENT:

M. Landau, gérant de la Hudson Bay est élu à l'unanimité.

CORRESPONDANCE:

Depuis la dernière séance nous avons reçu 38 lettres et nous en avons expédié 35.

Parmi ces lettres on remarque:

Une adhésion de membre adhérent.

Une demande de renseignements de notoriété.

Une lettre du Consulat de France traitant de l'entrée en douane des diamants français.

Deux agents canadiens demandent des adresses de fabricants français de rubans.

Sept fabricants français demandent des agents pour: maroquinerie; cuirs et peaux; lisérés, extraforts, montes-jupes, et molletières pour hommes; bandes paraffinées pour lampes de mines de sûreté; lingerie, broderie, velours, cotonnades, articles de Paris; rubans, velours, fouritures pour modes; bois pour brosses et balais.

Un négociant français cherche des débouchés pour lingerie de luxe, broderies à la main de Lorraine, sorties de théâtre, garnitures pour robes, tapisseries pour ameublements; mouchoirs, articles de fantaisie.

Un négociant français demande à représenter des maisons canadiennes exportant de la pulpe.

Etc., etc.

M. le Consul Général félicite le nouveau bureau et l'assure de son concours; il espère que les liens entre le Consulat et la Chambre de Commerce seront toujours aussi solides.

Le Président répond que l'on travaillera ensemble pour le bien commun.

Le Secrétaire lit l'amendement de M. Rampon, relatif à l'article IX des Statuts, qui est adopté.

Le Bulletin publie depuis 4 mois des articles sur la concurrence austro-allemande et le Secrétaire demande aux membres de la Chambre un nouvel article dans le même ordre d'idée pour le prochain numéro, insistant pour que les membres de la Chambre contribuent à la rédaction du Bulletin et fournissent des articles sur les sujets dans lesquels ils se sont spécialisés.

Le Président parle de l'exclusivité que certaines maisons françaises donnent à l'Angleterre ou aux Etats-Unis

au détriment des importateurs canadiens. Il donnera des documents à ce sujet.

Le Président propose une motion exprimant que les membres actifs et adhérents qui ne sont pas en règle avec leurs obligations militaires soient considérés comme ne faisant plus partie de la Chambre. La Chambre, dans ce but, peut demander les renseignements nécessaires près des autorités compétentes.

Séance du 24 février 1916

La séance est ouverte à trois heures sous la présidence de M. J. R. Genin, Président, assisté de MM. de Montgaillard, Vice-Président, P. Seurot, Secrétaire, Louis-E. Bernard, Secrétaire-adjoint et L. Fréchon, Trésorier.

Sont présents: MM. Dr Brisset des Nos, Paul Brisset des Nos, Laloy, de Passillé, Pottier, Robin, Saint-Loup, Tarut, Dr Villard, Vautélet.

ORDRE DU JOUR

Lecture du procès-verbal.
Lecture de la correspondance.
Election de membre adhérent.
Election de membres actifs.
Amendements des Statuts.
Questions diverses.

ELECTION D'UN MEMBRE ADHERENT

M. E. Aine, Président de la Chambre Syndicale de la Couture, 26 rue du Sentier, Paris, est élu membre adhérent.

LECTURE DU PROCES-VERBAL

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.
M. le Consul Général a écrit pour s'excuser de ne pouvoir assister à la séance, devant se rendre à Ottawa.
M. Rampon, étant malade, s'est fait excuser.

CORRESPONDANCE

Depuis la dernière séance nous avons reçu 55 lettres et nous en avons envoyé 75.

Parmi les plus intéressantes, on remarque:

Une société demandant des renseignements sur la législation postale au Canada.

Une lettre de l'Office National nous demandant des renseignements sur le commerce des pommes au Canada.

Une lettre du Commissariat Canadien nous donnant les statistiques des importations et exportations françaises pour l'année 1915.

Une société de fabricants français cherche des débouchés pour l'écoulement au Canada d'essences de parfumerie.

Quatre maisons françaises demandent des agents pour: rubans; soieries; vins d'Algérie; huiles d'olive; robes et corsages brodés à la main.

Trois maisons françaises demandent des adresses de maisons canadiennes pouvant fournir: du mica, de l'amiant, de l'huile de cachalot.

Une lettre du Ministre des Douanes à Ottawa, relative à l'importation des diamants français.

Etc., etc.

PROPAGANDE ALLEMANDE

M. Robin, qui revient de New-York, raconte qu'il a vu dans les rues de cette ville, des marchands de journaux vendant des brochures d'inspiration allemande intitulées: "La vérité sur la Guerre."

Le Président répond qu'il a remarqué les mêmes procédés de propagande allemande à New-York, lors de son dernier voyage et qu'il importerait de combattre ces mensonges par la diffusion de brochures françaises répandant la vérité sur les faits de la guerre. La Chambre s'est déjà sérieusement occupée dès le début des hostilités de la diffusion de cette littérature et elle pourrait continuer ses efforts dans le but de réfuter les mensonges des Allemands.

La Chambre fera le nécessaire pour faire venir de Paris ce genre de publication.

MORT DE M. F. BERGOEND

M. Tarut fait part à la Chambre de la nouvelle officielle de la mort de M. F. Bergoend, membre de la Chambre, et lieutenant de réserve au sixième d'Artillerie, tué en France à la tête de la batterie, le 1er octobre. Il a mérité la citation à l'ordre de l'armée suivante: Officier d'une haute valeur morale, s'inspirant toujours du sentiment le plus élevé du devoir, commandant la batterie au cours du combat du 27 septembre, a fait continuer le feu sous un bombardement intense d'artillerie lourde, malgré les pertes et les dégâts causés au matériel. A été tué le 1er octobre à son poste d'observation, réglant le tir de sa batterie.

Le Président prononce l'éloge de M. F. Bergoend, le troisième membre de la Chambre mort pour la Patrie.

M. Tarut propose que le nom de ce bon Français soit souligné de deuil dans le Bulletin, ce qui est unanimement accepté.

ELECTION DE MEMBRES ACTIFS

M. Raoul Vennat, négociant 642 rue St-Denis, Montréal.

M. Jules Pony, libraire, 370, rue Ste-Catherine Est, Montréal.

Il est procédé à l'élection et M. Raoul Vennat seul est élu.

AMENDEMENTS AUX STATUTS:

Le Secrétaire fait lecture des Amendements aux statuts. Une seconde lecture aura lieu à la prochaine Assemblée.

blée Générale de la Chambre.

La lecture est adoptée.

M. Fréchon propose, secondé par M. de Montgaillard, une motion afin que la première lecture pour l'amendement des Statuts soit soumise au vote préliminaire, comme suit: "Que les amendements aux statuts, tels qu'ils ont été lus à la première lecture soient acceptés et lus une seconde fois à la prochaine séance."

Accepté.

La séance est levée à cinq heures.

Concurrence au Commerce Austro-Allemand

Le goût français. Les jolies modes Paris.

Parmi les articles d'exportation, s'il en est quelques-uns dont la France peut à juste titre réclamer la propriété exclusive, il faut citer en premier lieu le "Goût" qui naît, vit et se métamorphose constamment à Paris dans les formes les plus diverses de la toilette des femmes.

S'affranchissant ainsi, et pour toujours espérons-le, des notes déplorables apportées depuis quelques années par des maisons d'origine douteuse et suspecte, Paris s'est ressaisi et demeurera désormais le centre unique des élégances et des créations heureuses, où de tous les pays du monde on viendra chercher la bonne inspiration.

Or, sait-on que la France qui produit les idées, qui crée les modèles, où la main d'oeuvre est parfaite et abondante, qui, pour les tissus, les fournitures, n'est tributaire d'aucun autre pays, s'est laissée distancer au Canada par la concurrence étrangère, dont: l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie?

On conçoit aisément que les Etats-Unis, par la proximité, les facilités de communications, la rapidité dans l'exécution des commandes et les livraisons fassent le gros chiffre en ce pays, mais à quel titre l'Allemagne vient-elle nous y supplanter pour les robes et les manteaux pour dames, les chapeaux et les fantaisies pour modes?

Pourquoi nos fabricants français ont-ils systématiquement ignoré le Canada, comme quantités d'autres pays sans doute qui pourraient offrir des débouchés extrêmement intéressants à certaines branches dont notre industrie nationale devrait avoir le monopole?

De quelque source que nous viennent ici les marchandises touchant à la toilette des dames, ce ne sont que des copies des nôtres, des modèles truqués, transformés (déformés serait plus exact) selon la mentalité des plagiaires, insinuant ainsi leur goût personnel dans le pays, pour le substituer au goût français, à la note exacte donnée par les véritables créateurs de la mode.

A qui la faute? A nous, sans aucun doute, aux fabricants français qui se sont trop reposés sur les lauriers acquis, qui n'ont jamais jeté les yeux sur les marchés étrangers autrement que par l'intermédiaire des commissionnaires ou des acheteurs sur place et ne se sont jamais

donné la peine de se déplacer, de se rendre compte par eux-mêmes de la faveur spontanée avec laquelle l'article de mode français est partout accueilli.

Ils auraient compris en comparant avec les leurs les productions concurrentes, combien il serait facile de les supplanter dans l'esprit des acheteurs. Ils n'auraient bientôt plus besoin de fabriquer pour le goût de chaque pays des articles particuliers, car ils arriveraient insensiblement à imposer leurs idées, leurs modèles, tout naturellement, au grand avantage de la fabrication qui ne connaîtrait plus ainsi les transitions brusques, ni les longues mortes-saisons tant préjudiciables à la classe si intéressante des ouvrières parisiennes.

Si dans tous les pays, dans tous les milieux industriels et commerciaux, on se prépare aux luttes économiques des lendemains de guerre, et s'il est reconnu que c'est le moment ou jamais de développer en général l'exportation des produits de l'industrie française, les fabricants de confections et d'articles de modes devraient saisir l'occasion qui leur est offerte pour augmenter leur production et répandre dans le monde entier leurs créations inimitables.

L'opportunité que nous signalons n'a pas été seulement créée par la guerre et des tentatives ont déjà été faites au Canada par des fabricants et des importateurs qui s'étaient rendu compte des débouchés offerts en ce pays pour nos fantaisies pour dames; malheureusement, les efforts isolés qui auraient demandé à leurs auteurs des sacrifices au-delà de leurs moyens n'ont pas toujours donné satisfaction à ceux qui les ont entrepris. Mais, où l'initiative individuelle a été insuffisante, il est probable et même certain que l'action collective serait plus heureuse et ne tarderait pas à donner des résultats des plus satisfaisants.

Puisqu'on reconnaît que c'est par leur esprit de méthode et d'organisation que les Allemands avaient acquis leur prospérité économique, pourquoi ne pas imiter nos ennemis dans ces qualités dont nous pourrions tirer d'aussi intéressants profits?

Les Chambres Syndicales représentant les intérêts des fabricants de confections pour dames, de chapeaux et modes, de corsets, de lingerie, de bonneterie, de tous les articles enfin de la toilette féminine seraient heureusement inspirées en organisant des commissions d'initiative qui aviseraient aux moyens à prendre et dont le plus efficace serait assurément de déléguer un ou deux membres de chaque corporation pour un séjour de quelques semaines d'étude dans les principaux grands centres étrangers, d'établir des comptoirs, des salles d'exposition que nous avons ici même préconisées et dont la nécessité se fait impérieusement sentir.

Il est nécessaire de s'y prendre au plus tôt, et surtout ne pas oublier que c'est par l'action directe à l'extérieur, sans intermédiaires inutiles et souvent nuisibles, qu'on affirmera à la France son monopole exclusif du "Goût", qu'on lui assurera une production abondante, source de richesses, et que s'imposeront dans l'univers entier les "jolies modes de Paris".

Louis E. BERNARD

Importation des articles de luxe au Canada

Il résulte d'une statistique publiée par le Financial Times de Montréal, le 11 mars 1916, que les importations des articles de luxe au Canada accusent une diminution de 52% pendant les huit premiers mois de cet exercice fiscal comparées à ce qu'elles étaient avant la guerre.

D'après la liste qui suit, soixante-quatre catégories d'objets de luxe importés pendant les huit premiers mois de 1915-1916 représentent une valeur de \$24,309,273 comparée à \$50,654,977 pour la période correspondante de 1913.

Articles	mois 1913-14	mois 1915-16
Ale, bière porter	\$1,024,294	\$ 173,564
Paniers de toutes espèces	124,876	53,336
Cloches	95,738	18,515
Tables de billard	80,191	5,136
Chaussures	247,534	72,889
Bretelles	43,018	27,799
Automobiles	3,923,946	3,226,421
Accessoires d'automobiles	2,359,265	2,707,024
Bicycles	84,251	65,200
Enregistreurs automatiques	164,569	40,417
Celluloïde	54,779	35,208
Pendules	484,589	217,876
Cafés	1,576,647	769,396
Collets, poignets	151,084	113,706
Peignes	127,877	65,272
Broderies	629,785	504,417
Mouchoirs	526,790	519,946
Velours et peluches	819,494	894,329
Dentelles	625,000	202,033
Rideaux et Gants	367,983	173,382
Services de porcelaine	1,556,344	740,731
Mosaique pour plancher	314,285	31,251
Boîtes de fantaisies	297,290	117,825
Gallons et franges	291,567	138,624
Articles de modistes	254,621	267,071
Plumes de fantaisies	529,805	22,378
Cols de dentelles	751,936	495,769
Jouets et poupées	883,084	486,841
Fruits	405,104	300,132
Dattes	127,751	156,476
Figues	149,248	57,937
Prunes	350,876	365,881
Chemises de soie	8,541	6,805
Bas de soie	164,049	118,984
Velours	537,384	161,966
Cordiaux	157,599	55,665
Gin	593,437	319,203
Rhum	71,024	54,547
Whiskey	1,909,429	1,149,591
Champagne	516,393	58,516
Sucres candis	775,646	403,564
Cigarettes	126,013	46,349
Cigares	456,114	145,623

Malles et valises	112,810	25,453
Raisins	913,868	977,929
Fruits évaporés	196,736	188,963
Noix	1,146,293	884,410
Fruits verts	8,535,492	2,076,495
Fruits en conserves	872,895	592,394
Fourrures	2,393,878	213,349
Ivoires pour pianos	114,115	1,043
Bijouteries	1,295,279	427,360
Instruments de musique	1,404,238	856,520
Peintures, Peintures à l'Huile et à l'Eau	718,742	1,731
Cartes à jouer	97,203	49,063
Parfumeries	570,426	279,420
Pickles	582,697	112,566
Pierres précieuses	2,382,871	70,238
Rubans	1,112,149	900,257
Parapluies	65,859	28,086
Montres	103,858	34,804
Parties de Montres	148,224	57,152
Mouvements de Montres	923,301	460,929
Ameublements	2,204,787	483,713
	\$50,654,977	\$24,309,073

Commerce de Broderies de Madère

Il se fait aux Etats-Unis et au Canada un commerce important de broderies de Madère.

Les maisons françaises et anglaises établies dans ces deux pays, ainsi que les maisons américaines amies des alliés sont exposées, faute d'être informées, à s'adresser à des maisons de Madère allemandes ou ayant des sympathies pro-germaniques. Nous donnons donc ci-dessous la liste des maisons qui nous ont été signalées comme étant dignes d'être recommandées et comme présentant toutes les garanties désirables:

Mallouk Brothers, L. Tweel and Co., Bardwill Brothers, Jabara Brothers, A. J. Troes and Co., British Embroidery Co., (Leacock), Madeira House, Nunes and Castro.

BREVETS D'INVENTION

Marques de Fabricac, Droits d'Auteurs, Dessins

—OBTENUS AU—

CANADA, —ETATS-UNIS, —SUD AMERIQUE.

S'ADRESSER :

PIGEON, PIGEON & DAVIS,

525 POWER BUILDING

MONTREAL, Can.

Références : { Commissaire Canadien, PARIS
Banque d'Hohelaga, MONTREAL.

La production de la Gazoline ou Essence de Pétrole

Hausse des prix pendant la guerre et faible espoir
de baisse après la cessation des hostilités.

A propos de la hausse des prix de l'essence, on n'a, dans les cercles bien informés, que des nouvelles peu réconfortantes à offrir aux motoristes pour la prochaine campagne.

C'est la guerre, dit-on, qui est responsable de cet état de choses comme de beaucoup d'autres désagréments sérieux. Aucun signe de répit ne peut même être envisagé avant le rétablissement de la paix en Europe. Et même alors, certains prétendent, le répit ne sera que momentané, étant donné l'excessive augmentation de la demande pour usage domestique.

La Russie, la Roumanie et la Galicie fournissent ensemble environ 22% de la production mondiale de pétrole. Depuis que la Galicie est à chaque instant ravagée par les armées belligérantes, que la Roumanie est encerclée par les puissances en guerre et que les exportations de Batoum, en Russie, sont arrêtées par le blocus des Dardanelles, le marché de l'Europe Occidentale dépend presque entièrement des Etats-Unis. Les autres centres importants de production sur lesquels on puisse tabler sont l'Inde et les possessions hollandaises des Indes Orientales dont l'ensemble de la production brute forme un total d'environ 20 millions de barils par an, ou à peu près 5% de la production mondiale. Néanmoins, les approvisionnements provenant de cette source sont rendus incertains et difficiles par les risques de la navigation.

BESOINS DE LA GUERRE

On se fera une idée de l'accroissement des demandes affluant aux raffineries des Etats-Unis par suite des opérations militaires des Alliés, en songeant à la quantité énorme de camions et voitures automobiles, ainsi que de motocyclettes expédiés en Europe depuis le commencement des hostilités. L'activité des flottes alliées et de plusieurs flottes auxiliaires a pesé d'un grand poids sur la demande d'autres produits dérivés du pétrole tels que les huiles de graissage et de chauffage. Les statistiques publiées par le Gouvernement des Etats-Unis signalent pour 1915, en comparaison avec 1914, un surplus d'exportation de 1,763,000 barils d'essence, soit une augmentation de 37%. L'exportation d'huiles lubrifiantes en 1915, comparée avec celle de 1914, montra un surplus de 1,114,000 barils, ou une augmentation de 25%, et le surplus d'huiles de chauffage exportées se chiffra par 2,541,000 barils ou 15% d'augmentation sur l'année précédente.

L'année 1914 comprend cinq mois de guerre pendant lesquels le mouvement d'exportation a acquis son plein développement. Immédiatement avant les hostilités, l'ex-

portation d'essence atteignait le chiffre de 2,400,000 barils par an; mais depuis cette époque, la demande s'est successivement accrue à tel point, chaque mois, qu'aujourd'hui l'exportation atteint le chiffre de 7,500,000 barils par an.

La production d'huile brute aux Etats-Unis en temps normal est d'environ 66% de l'approvisionnement mondial, soit une moyenne d'environ 267,000,000 de barils par an. Sur cette quantité la Californie produit environ 100,000,000 de barils, dont la moitié ne peut fournir d'essence, l'autre moitié n'en fournissant que 5%. Ensuite, moindres en étendue, mais supérieurs en qualité, viennent les gisements d'Oklahoma qui produisirent en 1914 environ 74,000,000 de barils. L'huile de cette provenance a été la principale source d'essence pour les Etats-Unis. En 1914, rien qu'un puits y fut découvert, portant le nom de puits "Cushing" dont le rendement atteignit le chiffre de 300,000 barils par jour, ou 109,000,000 par an; mais sa puissance de production fut de courte durée, et en 1915 le rendement tomba à 100,000 par jour. L'huile de ce puits rendait 30% d'essence et était sous ce rapport de beaucoup le meilleur produit des Etats-Unis, soutenant favorablement, en ce sens la comparaison avec l'huile de Sumatra, laquelle, avant la découverte du puits Cushing, était la meilleure huile brute connue dans le monde. C'est à l'épuisement de ce puits qu'il faut attribuer en grande partie la difficulté qu'éprouvent aujourd'hui les raffineurs de se procurer la matière brute de bon aloi nécessaire pour faire face aux demandes d'essence.

D'après le recensement des raffineries opéré par le Gouvernement des Etats-Unis, la production d'essence de cette contrée en 1914 a atteint 25,000,000 de barils. Bien que les chiffres de 1915 ne soient pas encore en notre possession, il est douteux que le stimulant apporté à la production par les hauts prix ait suffi à combler le déficit causé par l'épuisement de la source Cushing. Quand tous les chiffres seront connus, on trouvera probablement que la production d'essence est restée stationnaire, si toutefois elle n'a pas diminué. En résumé voici comment se présente la situation: Alors qu'en juillet 1914, les exportations représentaient 10% de la production du pays, aujourd'hui leur chiffre est de 30%, sans augmentation sensible dans la production d'huile brute, mais, au contraire, avec une diminution réelle des qualités de produits les plus propres à la fabrication de l'essence.

OCCASION POUR UN INVENTEUR

En tant que le rétablissement de la paix ralentira la demande d'exportation pour les besoins de la navigation et de l'armée, les prix devraient avoir une tendance à baisser. Il est difficile de s'attendre à autre chose qu'à un léger et temporaire ralentissement. Certainement les prix ne descendront plus à leur niveau d'avant la guerre, à moins que de nouveaux gisements exceptionnellement importants soient découverts, ou qu'un esprit ingénieux réussisse à inventer un carburateur capable de brûler avec succès le pétrole dans les moteurs d'automobiles. Il ne faut pas espérer d'autres moyens d'échapper aux demandes crois-

santes de la consommation domestique.

Pour nous faire une idée de l'étendue et de la multiplicité de ces demandes, disons qu'au début de la présente année on comptait aux Etats-Unis 2,225,000 voitures automobiles dont 500,000 furent vendues durant l'année 1915 seulement. Le programme de construction de 42 différentes usines de moteurs prévoit la vente de 1,120,000 voitures supplémentaires pour la campagne en cours. Bien plus, en vue de l'activité inusitée qui se manifeste actuellement de l'autre côté de l'Atlantique, offrant des perspectives de quelque durée, les fabricants de moteurs estiment qu'il sera mis en vente au moins 1,000,000 de nouvelles voitures dans chacune des années 1917, 1918 et 1919. Calculant sur la base de cinq barils ou 250 gallons par voiture et par année, les voitures aux Etats-Unis consomment 11,125,000 barils ou à peu près 50% de la production. Si les prévisions des fabricants sont exactes, en ce qui concerne les trois prochaines années, nous aurons en 1919, 6,345,000 voitures consommant 31,725,000 barils d'essence. Ce chiffre dépasse de 6,725,000 barils la production actuelle, soit un excédent de 27%.

Nous n'avons pas tenu compte jusqu'ici des usages industriels de la gazoline, ni de son emploi dans les différentes machines à combustion intérieure. Les Etats-Unis comptent aujourd'hui 45,000 camions automobiles, 30,000 machines agricoles, 300,000 canots automobiles et 700,000 moteurs industriels. Si les conditions présentes de l'agriculture et de l'industrie se maintenaient encore pendant trois ans, on s'imagine difficilement le degré auquel monteraient ces chiffres. Les personnes bien placées pour juger de la situation disent que la demande totale pour tous les besoins de la consommation intérieure dépassera cette année 30,000,000 de barils, ce qui représente un excédent de 5,000,000 de barils, c'est-à-dire, 20% de plus que la production moyenne du pays.

AUGMENTATION DE LA CONSOMMATION

D'après les renseignements puisés au Bureau d'Etudes Géologiques des Etats-Unis, le Canada n'a produit en 1914 que 214,805 barils d'huile brute. Estimant à la proportion extrêmement élevée de 25% le résidu provenant de la raffinerie, cela donne seulement 53,700 barils. La consommation annuelle au Canada est aujourd'hui d'environ 1,300,000 barils alors qu'elle n'était en 1905 que de 100,000 barils. Pour expliquer cette augmentation, on peut faire remarquer qu'en 1905 on comptait au Canada 1200 voitures automobiles au lieu de 83,000 en 1915. En 1905, aucune machine agricole n'était en opération, tandis qu'aujourd'hui on en compte plus de 8,000. En 1905, on ne comptait que 5,000 moteurs industriels, alors qu'on en emploie aujourd'hui 100,000.

Vu la situation extraordinaire créée par la guerre à l'exportation, le remarquable développement de l'industrie automobile, le réveil marqué de l'industrie et de la finance d'autre part et le défaut d'une augmentation correspondante de la production d'huile brute, il ne faut pas s'étonner que depuis août 1914, les raffineurs se soient active-

ment appliqués à offrir des bonus aux producteurs à l'effet de stimuler la production et les forages, et par là fournir la matière première nécessaire aux besoins futurs de la fabrication. Il résulte de cette activité que le prix de l'huile brute de Pennsylvanie a monté de \$1.35 à \$2.50 par baril; celle de l'Oklaoma, valant il y a six mois 40 cents, vaut aujourd'hui \$1.50 le baril. Outre ces prix, on rapporte que les raffineurs ont été jusqu'à offrir 75 cents de bonus par baril à l'effet d'obtenir un approvisionnement suffisant. Cette hausse de prix de la matière première qui, en fait, représente une augmentation de 400%, a eu naturellement sa répercussion sur le produit raffiné.

Ce sont là quelques-unes des raisons qui, d'après leur dire, rendent les hommes du métier assurés de prix forcément plus élevés pendant la durée des hostilités et les rendent également peu enclins à nous faire espérer des prix moins élevés après la guerre.

(Traduit de "The Gazette", Montréal, 14 mars 1916)

Le gaz naturel au Canada

Les progrès de cette industrie

Ce n'est que depuis 1909 que l'on recueille au Canada des statistiques sur l'industrie du gaz naturel.

En cette année-là, il y avait en exploitation des puits de gaz naturel dans deux provinces seulement, l'Alberta et l'Ontario. Depuis, on a commencé à en exploiter aussi au Nouveau-Brunswick.

On trouve dans le rapport préliminaire du département des Mines du Canada, donnant la production minière canadienne en 1913, les données statistiques suivantes :

	Production	
	en millions de pieds cubes	Valeur
Nouveau-Brunswick	828	\$ 174,006
Ontario	12,487	2,092,400
Alberta	7,030	1,071,908
Totaux	20,345	\$3,338,314

Les chiffres de l'année 1912, qui sont aussi donnés, permettent de constater qu'il y a eu, d'une année à l'autre, un progrès marqué, au Nouveau-Brunswick et dans l'Alberta, avec un léger recul dans la province d'Ontario.

Voici les chiffres de 1912 :

	Production	
	en millions de pieds cubes	Valeur
Nouveau-Brunswick	174	\$ 36,549
Ontario	12,539	2,036,245
Alberta	2,584	289,906
Totaux	15,287	\$2,362,700

Ces valeurs, dit le rapport, représentent d'aussi près que possible ce que les propriétaires ou les exploitants des puits ont reçu pour le gaz produit et vendu ou utilisé. Elles ne représentent pas ce que les consommateurs ont dû payer

car, dans les cas où la distribution est faite par des compagnies exploitant des conduites, le coût de cette distribution n'est pas inclus.

Telles qu'elles sont, cependant, elles donnent une moyenne de 15.4 cents à 16.4 cents par mille pieds cubes.

On trouve dans le même rapport une tabulation des valeurs, constatées comme ci-dessus expliquées, pour les cinq années de 1909 à 1913; qui sont, pour la production totale du Canada :

1909	\$ 1,207,029
1910	1,346,471
1911	1,197,678
1912	2,362,700
1913	3,338,314

Total en cinq ans

\$10,162,192

On remarquera que la progression est rapide et que la valeur produite a presque triplé en cinq ans.

Le progrès le plus rapide s'est produit dans l'Alberta; la valeur de la production de cette province a été pendant cette période de 5 ans :

1909	\$ 61,772
1910	75,168
1911	110,165
1912	287,906
1913	1,071,908

Dans la province d'Ontario, après un progrès très rapide, il y a un moment d'arrêt dans la production en 1913, quoique par suite probablement d'une meilleure vente, la valeur ait encore augmenté sur 1912 :

	Production
1909 (pieds cubes)	5,388,000,000
1910 "	7,263,427,000
1911 "	10,863,871,000
1912 "	12,259,463,000
1913 "	12,416,264,000

Le nombre de puits exploités dans la province d'Ontario, fournit les données suivantes :

	Forés dans		Exploités
	l'année Productifs	Non productifs	
1909	744
1910	828
1911	268	38	1,179
1912	178	41	1,247
1913	166	48	1,522

Cette industrie employait dans Ontario, en 1913, 402 ouvriers auxquels elle fournissait des salaires au montant de \$289,480.

La longueur des conduites établies des puits aux lieux de consommation, toujours pour la province d'Ontario, a progressé comme suit :

	Milles
1909	987
1910	982
1911	1,296
1912	1,448
1913	1,522

L'Industrie de l'amiante dans la Province de Québec

Une question des plus sérieuses qui se présente, au sujet des gisements d'amiante des Cantons de l'Est, est celle de leur continuité en profondeur. A cause de leur nature il est difficile d'y faire des travaux de prospection fort en avance de l'abatage. La teneur en amiante de la serpentine varie beaucoup d'un endroit à un autre dans la même exploitation, ainsi que d'une profondeur à une autre, et un puits de fouilles débutant à la surface dans des terrains riches pourrait au bout de quelques pieds tomber dans une zone stérile, sans garantie qu'à quelques pieds de chaque côté la serpentine ne soit aussi riche qu'à la surface. Il faudrait donc pour être fixé sur la valeur en profondeur des gisements, pratiquer largement des travers-bancs et des galeries en même temps que des puits, système qui serait très onéreux.

Les exploitations les plus profondes ont atteint une profondeur de deux cents pieds de la surface, et à ce niveau il n'y a aucun changement dans la nature, la composition ou la proportion des veines d'amiante. Il y a donc tout lieu de croire que la roche amiantifère se continue sans changements appréciables jusqu'à de grandes profondeurs et les exploitants ont exprimé leur confiance dans la stabilité des gisements en faisant des installations, pour l'exploitation et la préparation, qui représentent des mises de fonds de plusieurs millions de dollars.

De plus, l'on rapporte que l'une des compagnies exploitant des gisements de fer chromé à Black Lake fonça un puits jusqu'à une profondeur de 400 pieds. Du fond de ce puits on mena des galeries d'exploration et l'une d'elles, après avoir traversé des terrains chromifères, rencontra des terrains amiantifères dont l'amiante était d'excellente qualité. Quoique cette découverte n'ait pas de valeur au point de vue de l'exploitation de ce gisement, elle ne possède pas moins un intérêt considérable, car elle prouve que l'amiante peut exister jusqu'à 400 pieds de la surface.

Ces serpentines contiennent de nombreux autres minéraux. Dans les veines d'amiante même on rencontre fréquemment des pellicules et des grains de minerai de fer, magnétite, fer chromé. Le fer chromé constitue parfois des gisements exploitables et donne lieu à une industrie qui s'affirme de plus en plus chaque année. Le fait est que des gisements de fer chromé de la lisière de la serpentine de la Province de Québec fournissent environ 10 pour cent de la production mondiale. La production annuelle du Canada s'élève à environ 8,000 tonnes. Les autres principales contrées qui produisent du fer chromé sont la Turquie, environ 35,000 tonnes annuellement; la Russie, 20,000 tonnes et la Grèce, 12,000 tonnes.

En outre des minéraux ci-dessus, on trouve dans ces serpentines des dépôts de talc, de cuivre, d'antimoine et de nickel.

Dans le rapport officiel intitulé: "Mines and Mineral Resources of the United States for 1907", publié par le service géologique des Etats-Unis, M. J. S. Diller s'exprime comme suit: "Notre pays (Les Etats-Unis) consomme la majeure partie de la production mondiale d'amiante; mais la matière première nous vient presque entièrement du Canada. La quantité d'amiante que nous extrayons de nos mines est insignifiante et ne peut avoir aucune influence sur le prix de cette substance. L'amiante du Canada par la richesse et la facilité d'accès des gisements et par sa qualité supérieure domine et règle entièrement le marché des Etats-Unis."

Une telle déclaration donne une idée exacte de l'importance de cette industrie. Et rien ne fait prévoir une déchéance de la position prépondérante qu'elle occupe. Nos gisements d'amiante actuellement exploités n'occupent qu'une superficie minime comparée à celle couverte par des roches qui peuvent être amiantifères, et chaque année la liste de mines en exploitation s'allonge.

On peut du reste se rendre compte du développement que cette industrie prend depuis quelques années en sachant qu'en 1909 le capital global des sociétés exploitant l'amiante dans la province de Québec, s'élevait à plus de \$35,000,000. Il y avait quinze ateliers de préparation en activité et quatre en voie de construction, dont chacun représente en moyenne un coût de \$200,000 ou plus. Et malgré cela, la vente de l'amiante n'était limitée que par la production. Donc, à moins de découvertes imprévues en d'autres parties du monde, il y a tout lieu de croire que l'industrie canadienne de l'amiante gouvernera encore pendant de longues années la production mondiale de cette substance.

Jusqu'à l'an dernier, la presque totalité de l'amiante produite au Canada était exportée. Une proportion notable nous revenait sous forme de divers articles manufacturés. Mais depuis quelques mois il y a une fabrique de cette matière à Montréal, ce qui évite de grever ces produits fabriqués de droits de douane, et diminue le nombre des bénéfices à prélever entre le fabricant et le consommateur et dote notre pays d'une nouvelle industrie.

D'après le rapport préliminaire du Ministère de la colonisation, des mines et des pêcheries, la production des mines du Canada en 1915 s'est élevée à \$10,796,348 contre \$11,732,783 en 1914. L'amiante a rapporté \$3,544,302, le cuivre, \$1,020,605, le ciment, \$2,805,374, etc.

Correspondance d'Ottawa

Ottawa, le 20 mars 1916.

Le ministre des finances a communiqué à la Chambre le 2 mars dernier les modifications qu'il entend faire subir à la taxe de guerre sur les compagnies pour répondre aux nombreuses plaintes qu'a soulevées la rédaction primitive dont nous avons donné le texte dans notre dernière correspondance de février.

Voici les modifications au projet tel que nous l'avions esquissée dans notre étude à vol d'oiseau du discours du budget parue à cette époque.

Il avait été d'abord indiqué que la taxe des compagnies daterait du 4 août 1914 et que la période de taxation serait de trois années. Le ministre des finances a décidé que la taxe daterait du 1er janvier 1915, courrait durant trois ans, le premier paiement devant se faire en 1916, le deuxième en 1917, et le troisième en 1918. De cette façon on évite l'inconvénient de deux paiements successifs dans une même année.

Pour obvier à la difficulté pour le traitement des réserves et du capital majoré il est décidé de traiter comme faisant partie du capital d'une compagnie les réserves intactes et les profits accumulés. Le capital majoré sera établi en prenant la valeur des actions en argent le premier janvier 1915 et en déduisant de cette valeur le passif de la compagnie, ce qui fournira une base intelligible de taxation.

La cote sur le marché des actions sera prise seulement comme indication de leur valeur et il faudra faire entrer aussi en ligne de compte la productivité et l'actif. En aucun cas la valeur de l'action ne pourra être comptée au-dessus du pair. Dans le cas d'actions émises depuis janvier 1915 pour des raisons autres du comptant, la somme payée sera, aux fins de l'Acte, la valeur équitable de l'action à la date de l'émission.

On fera dans les actions le partage de ce qui est des actions d'apport et des actions payées en espèces, en déterminant la valeur équitable de l'actif de la compagnie au commencement de 1915, déduction faite du passif à cette date.

Les compagnies détentrices ne paieront pas sur les profits leur provenant d'autres compagnies qui paient déjà des taxes en vertu de cet acte et les paiements de taxes de guerre à la Grande Bretagne et à ses Alliés seront déduits de tout paiement requis par le gouvernement canadien.

Par les changements à la loi, le ministre des finances obtient le droit de fixer suivant son jugement la contribution des compagnies minières parce que les profits proviennent de la détérioration de l'actif des compagnies.

Le capital employé dans les affaires d'une compagnie non canadienne sera constitué par une portion du montant total payé du capital action libéré proportionnelle au rapport existant entre l'actif en Canada et l'actif total.

Naturellement ces modifications sont passées au crible et discutées étroitement par toute la Chambre.

Mais il s'en faut encore de beaucoup que la loi soit parfaite et le ministre des finances admet lui-même qu'elle prête à beaucoup d'injustices et d'inégalités qui trouveront leur remède dans l'appel accordé aux compagnies devant un bureau de revision et un tribunal.

Quoiqu'il en soit, l'imposition d'une taxe était nécessaire si l'on voulait sauver le crédit du Canada. Il fallait absolument, pour pouvoir faire appel aux marchés monétaire pour emprunter, être à même de montrer les arrangements pris au Canada, pour fournir les fonds propres à faire face aux dépenses.

Pour ces raisons, la discussion se fait sans âpreté,

tout le monde sent le besoin d'un sacrifice nécessaire et tous les efforts faits tendent simplement à rendre la mesure aussi équitable que possible pour le trésor et pour le contribuable. ❖ ❖ ❖

Voici le texte précis des changements intervenus dans le tarif des douanes et signalés en passant le mois dernier.

Numéros		Tarif		
		de préférence	Tarif britannique intermédiaire	Tarif général
92	Pommes (le baril)	60 cents	90 cents	90 cents
267	Huiles, pétrole (non compris le pétrole brut importé pour être raffiné, ou les huiles d'éclairage ou lubrifiantes), d'une densité de .8235 ou plus lourdes à une température de 60 degrés (le gallon)	1/3 de cent.	½ cent.	½ cent.
267a	Pétrole brut à l'état naturel d'une densité de .7900 ou plus lourd, à une température de 60 degrés, importé par des raffineurs pour être raffiné dans leurs propres raffineries	5 p. c.	7½ p. c.	7½ p. c.

"Toutefois, les articles ci-dessus énumérés sont exemptés des droits de douane spécifiés dans l'article 3 de la loi spéciale des impôts de guerre."

Les modifications introduites aux droits sur les pommes ont été exposées comme suit par le ministre des finances.

Aux termes de l'article 92, dont il est décidé l'abrogation, le droit sur les pommes est, sous le tarif de faveur pour la Grande-Bretagne de 25 cents par baril; de 35 cents sous le tarif intermédiaire, et de 45 cents sous le tarif général. La loi de 1915 sur les revenus de la guerre frappe ce fruit d'un autre droit "ad valorem" de 50 p. 100 sous le tarif de faveur, et de 7 et 1-2 p. 100 sous chacun des deux autres. A l'avenir, le tarif de faveur comportera un droit de 60 cents par baril, et les tarifs intermédiaire et général, un droit de 90 cents.

❖ ❖ ❖

Le ministre des douanes, hon. Dr. Reid, a communiqué à la députation un bordereau commercial du Canada pour les onze mois de l'exercice financier 1915-16, écoulés à la fin de février dernier. A cette date le commerce extérieur du Canada pour la période précitée s'élevait à \$1,300,000,000 et tout fait présumer que la totalité du commerce extérieur pour l'exercice financier montera à un milliard et demi de dollars.

Le trait le plus notable de cette communication est la comparaison du volume des exportations du Canada par rapport à la période correspondante de 1915.

Les onze mois écoulés montent à \$653,196,000, contrastant avec \$364,299,000 pour le même temps, l'an passé. Les sorties du mois de février se présentent à 58,000,000 contre -28,000,000 en 1915. Les sorties d'objets fabriqués sont encore à la tête de la liste, avec \$28,600,000 au lieu de \$8,900,000 en février 1915. Les exportations de produits de la ferme, durant le mois de février, se fixent à \$13,000,000 contre \$7,000,000. Tous les autres produits indiquent une plus value, les animaux et

leurs sous-produits de \$5,000,000; les bois de charpente, etc., de 2 millions et demi; les minéraux, de 5 millions; les pêcheries, de \$1,800,000.

Les exportations canadiennes pour les onze mois expirés, donnent les chiffres suivants: produits agricoles, \$231,000,000; animaux, etc., \$94,255,000; pêcheries, 20 millions; minéraux, 58 millions; bois, etc., 48 millions; articles manufacturés, 195 millions. Les exportations d'articles manufacturés, pour les onze mois correspondants de l'année précédente, ne se chiffraient que par 70 millions.

Les importations, pour février dernier, se sont élevées à \$51,654,000, dont \$22,650,000 sont entrées franco. Pour la période de 11 mois, les importations se sont montées à \$455,748,000 dont \$191,000,000 sont entrées en franchise. La période correspondante de 1915 faisait ressortir la totalité de ses importations à \$414,959,000 dont 158 millions en franchise douanière.

❖ ❖ ❖

Dans notre correspondance du mois de février dernier, nous avons fait prévoir les nécessités financières auxquelles aurait à pourvoir à courte échéance le ministre des finances du Canada.

Nos prévisions se sont réalisées.

Le 17 mars, Sir T. White a déposé devant la Chambre une résolution tendant "à autoriser le gouvernement à prélever, par voie d'emprunt en sus des sommes non encore empruntées mais encore négociables, formant partie des emprunts autorisés par le Parlement sous l'empire de toute loi déjà adoptée, une somme ou des sommes d'argent n'excédant pas en tout le chiffre de soixante-quinze millions de dollars, selon qu'il sera requis de solder des emprunts et obligations du Canada qui arrivent à échéance, de continuer l'exécution de travaux publics autorisés par le Parlement, et de défrayer les dépenses nécessitées pour des fins générales autorisées par le Parlement."

Le but de cet emprunt est de maintenir au niveau des besoins le pouvoir d'emprunt dont jouit le gouvernement. A la dernière session, le parlement a autorisé le ministre des finances à emprunter \$78,000,000. Il a emprunté \$45,000,000 à New York, et 5 millions de livres sterling, (\$25,000,000) à Londres. Il ne lui reste plus que \$10,000,000, comme pouvoir d'emprunt. Or, les conditions qui régissent les marchés internationaux sont incertaines, et il désire être investi de l'autorité voulue pour faire des emprunts quand les circonstances lui semblent favorables. A l'heure actuelle, il n'est pas praticable de faire des emprunts en Angleterre, les seuls marchés qui sont ouverts au gouvernement, sont ceux du Canada et des Etats-Unis.

Le ministre des finances n'a pas fait de secret qu'il est en négociations pour cet emprunt avec un groupe de banques américaines à la tête desquelles est J. P. Morgan et Compagnie. Bien qu'il n'ait pas donné de détails de l'opération projetée on s'attend que l'intérêt sera de 5 p. c. et que l'émission sera divisée en lots égaux tombant à échéance à cinq, dix et quinze ans.

Il est à remarquer qu'il existe \$25,000,000 de valeurs canadiennes à un an d'échéance qui viennent dues à New York, au mois d'août, payables à la maison Morgan. Ce sera sans doute le premier emploi du prochain emprunt.

Les nouveaux membres adhérents qui désiraient avoir le commencement de la Géographie Economique du Canada que nous publions ci-contre sont priés de nous le faire savoir et l'envoi leur en sera fait par retour du courrier.

Lorsque Sir Thomas White donnait à la Chambre les détails du nouvel emprunt, Sir W. Laurier, a demandé si 75 millions de dollars suffiraient pour satisfaire aux emprunts requis.

Le ministre des finances a répondu que, dans un avenir prochain, le premier ministre présenterait une loi pourvoyant à \$250,000,000 pour les dépenses de guerre. Il faudra durant le prochain exercice financier opérer des emprunts allant de deux cent à deux cent vingt-cinq millions dont le chiffre exact dépendra des effectifs qui seront levés. Les soixante-quinze millions requis pour le précédent emprunt forment partie de la somme totale qu'il faudra emprunter. Sir Wilfrid Laurier a fait remarquer que l'on avait précédemment donné à entendre au parlement que l'argent nécessaire pour les dépenses de guerre serait emprunté de la Grande Bretagne. Sir Thomas White a répondu que le gouvernement britannique avait mis à la disposition du Canada un crédit de trente millions de louis ou 150 millions de dollars, mais que le gouvernement du Canada entend se servir le moins possible de cette offre gracieuse. Une partie servira à payer les troupes canadiennes en Angleterre et en France, mais autant que possible le Canada entend payer lui-même ses dépenses. Il sera probablement nécessaire d'emprunter davantage, peut-être au Canada, a dit le ministre des finances.

Le mouvement financier du Canada nous expose constamment à des surprises par sa mobilité et par son élasticité qui n'était réellement soupçonnée. Tandis que se discutent et se négocient des opérations de grande envergure comme celles que nous venons d'énumérer, à New York, le Canada est à même de puiser dans ses propres ressources et sans appel au public, les fonds nécessaires à l'établissement de crédits de guerre qui lui permettent de faire marcher ses industries en accaparant les commandes impériales et en les soldant lui-même, et ménageant de ce fait son crédit en Grande Bretagne.

Le ministre des finances vient par exemple de mener à bonne fin les négociations qui étaient en marche depuis quelque temps entre le Trésor canadien, l'Association des banquiers canadiens et la Commission Impériale des Munitions.

Des conférences tenues entre ces trois autorités, il est sorti une offre faite par les banques canadiennes chartrées d'établir au Canada un crédit de soixante-quinze millions de dollars en faveur du Trésor Impérial pour servir à payer de nouvelles commandes de munitions qui seront placées au Canada au cours des deux prochains mois. Dans l'expectative de l'arrangement qui vient d'être conclu, la commission des munitions a reçu dans les derniers quinze jours, vingt millions de dollars de commandes additionnelles.

La proposition faite par les banquiers canadiens avait pris naissance à la conférence tenue avec le ministre des finances au mois de décembre dernier, lorsque le gouvernement du Canada avait placé au crédit du Trésor Impérial cinquante millions de l'emprunt de guerre canadien qui avaient été souscrits en sus du montant fixé de l'émission.

A cette époque les banques étaient occupées à faire les frais du déplacement de la récolte mais il avait été entendu que l'affaire des munitions serait reprise plus tard en vue d'établir un crédit impérial. Tout est maintenant arrangé.

Le ministre des finances a écrit au président de l'Association des Banquiers une lettre pour rendre hommage aux sentiments patriotiques qui ont dicté cette offre propre à aider au succès de la guerre, en augmentant les provisions de munitions; à grandir les industries du Canada et à consolider l'unité et l'harmonie de l'Empire. Le pays peut se réjouir de voir que les banques du Canada sont à même d'aider si largement les opérations financières de l'Empire. Ces deux transactions, savoir l'établissement du crédit de cinquante millions par le gouvernement du Canada et la création du présent crédit, par les Banques, de soixante-quinze millions, faisant un total de cent vingt-cinq millions de dollars, marquent une époque dans l'histoire financière du Canada.

Le Canada subit actuellement l'effet de la *vague de tempérance* qui s'est abattue sur toutes les nations belligérantes de l'Europe.

La Russie, la France et l'Angleterre se sont décidées les premières à prendre des mesures draconiennes. Le Canada a adopté d'abord des règlements militaires, destinés à protéger les troupes contre les dangers de l'abus des spiritueux.

Sous le couvert de ce mouvement, le parti très puissant qui, au Canada, demande depuis des années l'établissement dans tout le Canada, de la prohibition de la vente de fabrication et de l'importation des liqueurs spiritueuses a entrepris une offensive vigoureuse qui, si l'on en juge par les résultats acquis, peut très bien avoir pour résultat de modifier radicalement à courte échéance les conditions industrielles, financières de ce commerce dans une partie importante de la collectivité.

L'assaut mené systématiquement a été d'abord donné sur le terrain provincial et l'existence même des permis de vente de spiritueux a été le premier objectif.

Des provinces se sont prononcées pour l'abolition à date fixe des permis et le cri de guerre invoqué la fermeture des débits de spiritueux, a triomphé en particulier au Manitoba. Si l'on en juge par les déclarations du premier ministre d'Ontario, la glas a sonné pour les débits de cette province. En Saskatchewan et Alberta, la même décision a été prise.

Le cas du Manitoba est celui qui a déclenché le mouvement dans le sens fédéral, tandis que cette campagne est continuée dans le sens provincial. Pas un vote populaire de deux contre un, la province de Manitoba s'est déclarée en faveur de la mise en application de la Loi de Tempérance du Manitoba qui ferme tous les débits, annule les permis et les patentes de Club dans la province à partir du 1er juin prochain, mais permet aux particuliers d'importer des autres provinces des spiritueux pour leur consommation personnelle et autorise la fabrication des spiritueux pour l'exportation.

Naturellement, ce succès partiel a provoqué une recrudescence d'efforts de la part des champions de la prohibition qui étaient ainsi menacés, par les réserves précitées, de voir réduire leur victoire. Le parlement fédéral a donc été sollicité à nouveau de décréter une mesure totale d'interdiction de vente, importation et fabrication. Cette demande est pendante à Ottawa depuis bien longtemps avec des fortunes diverses, elle date du fameux plébiscite du 28 septembre 1898, remporté par la prohibition, avec une faible majorité de 13,687 sur 600,000 voteurs, mais qui n'a jamais pu être mis en exécution.

La demande actuellement proférée est encore la même. C'est la prohibition totale, mais le gouvernement de Sir R. Borden tout en étant prêt à favoriser de toutes ses forces l'établissement de la prohibition dans le Canada à titre moral, et de collaborer de toute son autorité à cette fin, ne semble pas juger à propos de porter atteinte au libre arbitre des provinces ni de limiter leurs privilèges commerciaux et fiscaux que leur laisse la Constitution.

Le ministre de la justice vient donc, pour répondre aux désirs des prohibitionnistes, de préparer une loi fédérale qui complètera les lois provinciales dans le sens exprimé par les électeurs qui en sollicitent la mise en application. Le titre de la loi, qui en résume toute la portée, est celui-ci :

"Acte pour coopérer avec la législation provinciale prohibant ou limitant la vente des boissons spiritueuses."

Le but de la loi est d'aider une province qui s'est prononcée contre la vente des spiritueux à empêcher l'importation des boissons provenant de districts adverses à la prohibition. En vertu de ce bill le parlement fédéral ne défend pas le commerce des boissons et ne limite pas sauf autant qu'une législation fédérale supplémentaire est nécessaire pour donner effet aux lois déjà en vigueur dans la province. L'initiative de la législation prohibitive est laissée aux provinces, mais si un parlement provincial prend des mesures contre l'importation de boisson provenant de districts où ne règnent pas la prohibition, la loi fédérale viendra à l'appui de cette disposition législative et facilite son application; si une province légifère que le citoyen ne doit pas avoir de spiritueux en possession pour son usage personnel, la loi fédérale permettra à la province de prendre des mesures contre la violation de la loi par des étrangers. Les commerçants d'une province sans prohibition qui exportent des spiritueux pour une province à prohibition, en vue de violer la loi de cette province seront passibles d'une amende de \$100 et \$200 et à de l'emprisonnement pour le premier et le second débits respectivement. Pour les délits subséquents ils seront passibles d'emprisonnement sans option d'amende. Il est de plus prescrit que la poursuite peut être intentée dans l'une ou l'autre province intéressée.

Le gouvernement juge qu'une législature de ce genre est tout ce qu'il importe au gouvernement fédéral de passer parce que les pouvoirs constitutionnels des provinces à l'égard de la prohibition sont excessivement étendus.

Cette loi est certainement un pas décisif fait pour

l'application d'une loi de prohibition efficace et c'est certainement l'opération la plus grave qui ait été pratiquée pour régler cette intéressante question sur laquelle les tribunaux et les parlements se rejettent la balle depuis des années.

Une fois la loi passée, chacun pourra prendre la responsabilité qui lui incombe en connaissance de cause.

Naturellement, il se produira un bouleversement commercial sérieux entre les provinces et un rajustement grave des intérêts en jeu. Il devra se produire un mouvement de bascule dont la repercussion sera tumultueuse.

L'exécutif des patentés d'Ontario et l'association des industries connexes a déposé devant le gouvernement d'Ontario des statistiques établissant que la seule fermeture des débits et des hôtels dans cette province entraînera le règlement obligé de dix millions de dollars d'obligations dans cette province.

On peut, en présence de cette situation partielle, se rendre compte de l'agitation que va causer au Canada l'adoption d'une mesure de prohibition totale qui atteindra en totalité le commerce des boissons.

Le gouvernement vient de remettre aux députés deux gros volumes de renseignements, déductions et recommandations qui constituent le rapport de la Commission Royale nommée en décembre 1913 pour s'enquérir des causes de l'augmentation de 50 p. c. du coût de la vie en Canada qui s'est produite au cours des quinze dernières années. Le rapport a été déposé sur le Bureau de la Chambre par Sir Robert Borden. Quatre commissaires y ont participé. MM. J. McDougald, commissaire des douanes, C. C. James, commissaire de l'agriculture, R. W. Coats, statisticien en chef du ministère du travail, J. W. Vincent, sous-ministre du revenu de l'Intérieur. Il comprend 2000 pages et voici ses conclusions :

CAUSES DE L'AUGMENTATION

L'augmentation du coût de la vie au Canada, qui s'est élevé à cinquante pour cent en quinze années, est due aux causes suivantes :

Augmentation de la quantité d'or circulant dans le monde et diminution réciproque du pouvoir d'achat de l'argent monnayé.

Formes multiples du gaspillage public et particulier, individuel et association.

Restriction de l'offre en raison de développement disproportionné des banlieues relativement au développement rural.

Inobservation des lois économiques pour la distribution des produits et leur mise sur le marché.

Haute vie chez le riche comme chez le pauvre.

Improductivité du service et manque l'apprentissage.

Evangile de l'aise générale dont est imbu la vie nationale de la race anglo-saxonne.

Dépenses de ménage inconsidérées.

Effet des syndicats, fusions et cartels.

REMEDES SUGGERES

Encouragement à la mise en valeur des terres.

Plus d'attention à la culture mélangée.

Augmentation de la production au moyen de la régularisation et de l'amélioration des produits de la ferme avec coopération de leur distribution.

Extension du système des colis-postaux et de l'établissement de bonnes routes.

Accessibilité et plus bas prix du capital de mise de fonds spécialement pour les cultivateurs de l'ouest.

Etablissement d'un système intelligible d'apprentissage pour amener une plus grande productivité au service dans toutes les branches.

Entente plus complète des principes fondamentaux de production, mise sur le marché et achat.

Il est probable que ces divers points seront étudiés durant la vacance parlementaire.

O'RIDEAU

 Ça et là

Depuis la mise en vigueur de la loi du timbre de guerre au Canada la quantité des matières postales expédiées a diminué de près d'un tiers.

Il y a un an les pommes de terre Montagnes Vertes du Nouveau-Brunswick, l'une des principales variétés consommées à Montréal, se vendaient à raison de 65 cents le sac de 90 livres par charge de wagon, livrées ici. Depuis lors leur prix a monté à \$1.05 et \$1.10, et les détaillants les payent \$1.20 à \$1.25 livrées. En juin ces tubercules se vendaient, par charge de wagon de 42 1/2 à 45 cents le sac.

La valeur totale des nouveaux édifices érigés à Montréal du 1er janvier au 1er août 1914 fut de \$11,043,432, tandis que pour la même période correspondante, l'année suivante, elle n'a été que de \$3,851,539, marquant une diminution de sept millions en chiffres ronds.

Le blé très abondant dans l'ouest, cette année, les trois grandes compagnies de chemin de fer Pacifique Canadien, Grand-Tronc Pacifique et Canadien Nord pourront affecter à son transport 150,000 wagons.

Quant aux transports maritimes, l'exportation des blés canadiens se fera d'une façon normale.

En novembre, le Canada a doublé ses exportations de 1914.

La pulpe sulphite, qui, il y a peu de temps, se vendait à environ \$35.00 la tonne, se vend actuellement de \$42.00 à \$43.00 et le papier à journal qui se vendait à \$2.00 et \$2.05 est affermi à \$2.00 et \$2.10 tandis que la pulpe de bois est très ferme à environ \$20.00 la tonne.

Selon les dernières statistiques la population du Canada, par mille carré, n'est que 1.93; mais celle du Labrador est encore beaucoup plus clairsemée, soit .03 par mille carré.

Bien que le Royaume-Uni soit le plus grand producteur de poisson du monde, le Canada exporte maintenant du poisson en ce pays. C'est naturellement la guerre qui en est la cause. L'Amirauté a réquisitionné tant de bateaux de pêche que la pêche habituelle a été considérablement diminuée — d'au moins 60 pour cent, dit-on.—Le poisson occupe une telle place dans l'alimentation de la Grande-Bretagne que cette réduction crée un déficit sensible. Pour améliorer la situation, M. Bonar Law, secrétaire colonial, a fait appel au Canada. Un envoi spécimen a été expédié, en vue d'établir un marché au poisson canadien à Londres, au moins pendant la durée de la guerre. Une partie de la cargaison était du poisson frais congelé, mais la majeure partie était fumée et salée. Si l'essai réussit, cette première cargaison sera suivie d'autres. Il se peut qu'ainsi un marché soit créé pour certaines espèces des meilleures qualités. Ces envois se continueront une fois la paix faite, et nous aurons ainsi ajouté un article à ceux qui sont maintenant expédiés du Canada à l'Angleterre.

L'antimoine, dont il y a des mines en exploitation dans les Provinces Maritimes, près de Frédéricton et de Windsor, se vendait \$125 la tonne avant la guerre. Son prix est maintenant de \$625 la tonne.

Des industriels de Hamilton ont offert, au prix coûtant, des boîtes en bois pour les obus.

L'Angleterre a donné jusqu'ici pour 250 millions de dollars de commandes de guerre au Canada. Jusqu'au mois de juin, 2 pour 100 seulement des commandes ont été livrées à date; mais depuis il y a eu amélioration — on a dû, pour des raisons d'économie donner des commandes à des pays concurrents; mais on réserve une large part au Canada dans les commandes à venir.

On a fait l'été dernier de fortes commandes d'Angleterre au Canada des articles suivants: poudre de bronze, mica, bois, blocs de pavage en bois, pois et fèves, orge, foin, poisson frigorifié.

Le poisson est maintenant si rare en Angleterre que le gouvernement se propose d'en essayer l'importation, à l'état gelé, du Canada et de Terre-Neuve. Le prix du poisson a augmenté de 75 pour cent depuis le commencement de la guerre, et les nombreux marchands de friture (pommes de terre frites et poisson frit) des quartiers pauvres sont disparus.

Moyenne par habitant de la valeur des achats faits à l'étranger, en 1911, par huit pays et où l'on voit que le Canada achète plus à l'étranger que tous les autres pays:

Canada	\$70.24
Grande-Bretagne	61.55
Argentine	47.39
France	39.30
Allemagne	35.17
Etats-Unis	16.63
Autriche	12.61
Russie	3.40

Parmi les grandes villes de l'Amérique du Nord, Montréal est au 8ème rang au point de vue des compensations de banque.

Le ministère du Travail vient de publier dans le *Bulletin de Statistique générale de la France* les résultats d'une enquête, entreprise avant la guerre avec le concours du ministère des Affaires étrangères, sur le nombre des Français à l'étranger et sur les diverses institutions qui contribuent à l'expansion française dans le monde.

La population du Canada en ce moment dépasse le chiffre de 8,000,000 suivant un des derniers rapports d'Ottawa. Le chiffre donné est de 8,075,000 et comprend les soldats au front.

C'est la première fois que ce chiffre de 8,000,000 a été dépassé. L'augmentation de la population depuis le recensement de 1911 est estimé à environ 850,000 ou à peu près 200,000 par an.

L'immigration totale au Canada depuis le recensement datant de quatre ans est de 1,330,000.

L'immigration dépasse l'accroissement de la population de près de 500,000. Il y a un exode annuel de Canadiens aux Etats-Unis et dans d'autres pays.

Les renseignements recueillis contrôlés à l'aide des résultats des recensements étrangers, ont permis de fixer à 600.000 le nombre des Français résidant dans les pays étrangers vers la fin de l'année 1912, dont 269.000 en Europe et 300.000 en Amérique; d'autre part, 850.000 Français environ vivent dans nos colonies ou pays de protectorat; avec les 38,500.000 Français résidant en France, on obtient un total de 39,950.000 Français, légèrement supérieur au nombre total des Français et étrangers résidant en France, 39 millions 600.000.

Parmi les institutions relevées par l'enquête figurent 38 Chambres de Commerce, plus de 150 institutions de bienfaisance, environ 140 Associations de prévoyance, le plus souvent à forme mutuelle. Les établissements hospitaliers: hôpitaux, hospices, dispensaires, orphelinats, asiles, sont encore plus nombreux; on a compté plus de 500 établissements d'enseignement, dont 300 environ dans l'empire ottoman et l'Egypte.

Les placements au Canada atteignent un total de 8,535 millions de dollars, qui se décomposent ainsi:

Construction, urbaine	1,000,000,000.
Agriculture	4,225,000,000.
Mines, outillage et construction	108,000,000.
Industrie	1,250,000,000.
Pêcheries	24,000,000.
Or et monnaie	255,000,000.
Chemins de fer et tramways	1,673,000,000.

\$8,535,000,000

On a besoin d'ouvriers experts pour l'acier et les textiles.

Le gouvernement local a beaucoup fait pour encourager l'agriculture et améliorer les méthodes existantes, soit en fournissant des fermes expérimentales, des institutions agricoles, où des professeurs éclairés enseignent aux jeunes cultivateurs, soit en organisant avec le concours du Pacifique Canadien des trains d'enseignement agricole qui, en circulant à travers la province, fournissent à ceux qui ne peuvent quitter leur localité une occasion de se renseigner quand même.

L'abondante récolte de 1915 en Alberta, survenant après deux années d'économie, a mis le fermier dans une excellente position pour tenter l'application de méthodes ou expériences nouvelles, comme par exemple l'élevage sur une plus vaste échelle.

Les principaux minéraux de la Province de Québec, sont: l'amiante, le cuivre, le fer chromé, les minerais de fer, le graphite, le mica, le phosphate, la molybdénite, l'or, le marbre et toutes sortes de pierres et de matériaux de construction.

Les exportations de beurre jusqu'ici ont été de plus de 19,000 boîtes contre 7,142, l'an dernier; celles du fromage de 1,261,000 boîtes contre 1,002,000 l'année dernière.

La superficie de la Province de Québec est de 703,653 milles carrés dont les neuf-dixièmes sont inexploités. Ces terrains produisent annuellement pour \$13,600,000 de matériaux.

Il y a une augmentation considérable, chaque année, au Canada, depuis dix ans dans les prêts aux porteurs de polices d'assurance-vie.

La production globale du Canada, en 1913, a été de 2,753 millions, ainsi répartie:

Agriculture	\$1,009,000,000.
Mines	140,000,000.
Industrie	1,500,000,000.
Forêts	70,000,000.
Pêcheries	34,000,000.
	<hr/>
	\$2,753,000,000.

Le commerce canadien total, pour l'année finissant le 31 mars 1915, a été de \$1,078,173,240, contre \$1,112,562,107 l'année précédente. La différence n'est pas trop considérable si l'on songe au bouleversement mondial des échanges.

La demande est grande, en Angleterre, notamment à Hull et à Leeds, pour les huiles de poissons canadiens, assure dans son rapport M. Claude Dyer, Commissaire du commerce à Leeds. On trouve maintenant sur ce marché diverses qualités d'huiles de morue venant de Terre-Neuve,

qui est devenue une active concurrente à la Norvège.

Les importateurs sont prêts à étudier les offres des exportateurs canadiens d'huiles de poissons de toutes sortes, si ces offres sont accompagnées d'échantillons et d'analyses.

On écrit de Winnipeg qu'il y a 31 1-2 millions de minots de blé dans les élévateurs que les cultivateurs seront prêts à vendre aux prix courants.

Le nombre des succursales de banques dans la province de Québec a augmenté de 662 à 716, pendant la première moitié de la présente année, soit de 54. Le nombre en avait augmenté de 88 durant les 12 mois finissant le 30 juin dernier. Et l'augmentation s'est faite presque toute entière dans les districts ruraux.

Comme une banque n'inaugure une succursale que là où l'épargne en fait sentir le besoin, ce progrès est donc un infailible indice de la prospérité des campagnes de notre province.

Le sous-ministre des mines du Canada, M. Thomas W. Gibson, dit dans son rapport annuel que les pièces de monnaie canadiennes de cinq cents en argent pourraient être avantageusement remplacées par des pièces en cobalt.

Le raffinage du sucre est une des grandes industries de Montréal. En 1912 la production totale du sucre au Canada a été de 450,000,000 de livres, et les deux grandes compagnies qui exploitent ce commerce à Montréal — la Canada et la St. Lawrence — ont fourni 50 p. c. de ce chiffre.

Il y a environ 80,000 automobiles en usage au Canada.

Selon la Commission de Conservation du Canada l'industrie de la nacre de perles pourrait être établie au Canada avec succès. Il est reconnu, en effet, qu'il existe au Canada de superbes perles d'eau douce. Un pêcheur du Nouveau-Brunswick a vendu \$10 une de ces perles que la maison Tiffany a ensuite achetée pour \$250. L'année dernière on a converti en boutons deux cent cinquante tonnes de mollusques dans l'Ontario, et il y a dans la rivière Skina (Colombie-Anglaise) d'énormes dépôts de mollusques d'une qualité supérieure pour les fins industrielles.

On évalue qu'environ 10,000 barils de farine canadienne seront expédiés en Angleterre, tous les mois.

D'après les statistiques du Gouvernement fédéral, la valeur des récoltes de la province de Québec, en ces trois dernières années, a été la suivante: en 1912, \$69,901,000; en 1913, \$88,589,000; en 1914, \$99,279,000.

o

Demandes et offres

Un agent canadien demande représentation de maisons françaises pour dentelles, broderies, soieries, rubans, velours, lainages, cotonnades, gants.

Un agent canadien demande représentation pour satin, soie, velours, rubans.

Un représentant canadien demande à entrer en rapport avec des maisons françaises pour la représentation de boutons de nacre, velours, rubans, soieries, gants.

Un agent canadien demande à représenter des maisons françaises pour soieries, rubans, dentelles, broderies, bonneterie, doublures et sous-vêtements.

ANNONCEZ VOS PRODUITS AU CANADA

Le Canada, à l'heure actuelle, offre un champ exceptionnellement favorable à l'expansion commerciale des Nations Alliées. Profitez de cette occasion vraiment unique, d'autant plus qu'une appropriation relativement minime vous permettra d'atteindre deux millions et demi de Canadiens de langue française. De même, avec un petit nombre de journaux anglais à grand tirage on pourrait atteindre pratiquement tout l'élément anglais.

Financièrement, la situation du Canada est satisfaisante — c'est l'opinion de l'Association des Banquiers Canadiens. Les récoltes dépassent toutes les espérances; l'exportation de produits alimentaires est la plus considérable que l'on ait encore enregistrée; le moment est des plus opportuns pour une judicieuse propagande commerciale.

Nous sommes prêts à étudier les possibilités d'affaires au Canada, au profit des chefs d'industrie intéressés et à leur soumettre, sans que cela les engage en aucune façon envers nous, un plan de publicité approprié et un estimé du coût de cette publicité. Il est bon de noter que la publicité de journaux au Canada coûte infiniment moins cher que dans n'importe quel autre pays au monde.

Nous sollicitons respectueusement la correspondance des maisons intéressées.

Canadian Advertising Agency

LIMITED

UNITY BUILDING,

MONTREAL

ENVOI GRATIS SUR DEMANDE DE NOTRE REVUE

"PUBLICITE - PUBLICITY"

Bureau :
TEL. MAIN 1473

Soir :
TEL. EST 199

SPÉCIALITÉ :
Collection et Règlement de Réclamations
avec Célérité.

OSCAR BEAUCHAMP

CURATEUR, COMPTABLE
ET LIQUIDATEUR

Suites 3, 4 et 5
3, rue Notre-Dame Est,

MONTREAL,
CANADA.

GRANDS MOULINS

"OGILVIE"

Les plus grands de l'Empire Britannique

Meuniers de Sa Majesté le "Roi Georges V"

PAR DECRET SPECIAL

Capacité : 35,000 sacs par jour.

145 élévateurs distribués dans tout l'Ouest Canadien
Blé acheté directement des cultivateurs.

MARQUES

ROYAL HOUSEHOLD. - GLENORA,
SPECIALE PATENTE, - MANITOBA, Etc., Etc.

The Ogilvie Flour Mills Company Limited

Bureau principal : Adresse télégraphique :
MONTREAL, Canada OGILVIE, MONTREAL

Montréal, Winnipeg, Fort William, Medicine Hat.

SIR ALEXANDRE LACOSTE, C. R.

KAVANAGH, LAJOIE & LACOSTE

AVOCATS

H. J. Kavanagh, C. R.
H. Gérin-Lajoie, C. R.
Paul Lacoste, C. R.

Alexandre Lacoste, Jr.
T. J. Shallow.
J. H. Gérin-Lajoie
A. Gérin-Lajoie.

EIDFICE BANQUE PROVINCIALE
7 PLACE D'ARMES,
MONTREAL, CANADA

Bell Téléphone Main 8675
Adresse télégraphique "Lalol".

La plus importante Librairie et Papeterie Française au Canada

Fondée en 1885



Notre Rayon d'Articles de Bureaux

comprend un grand choix de :

Meubles, classeurs, cartons du bureau
Boîtes à argent, à lettres, à documents
Machines à écrire, papiers et accessoires
Certificats, sceaux, timbres en caoutchouc
Tampons, encres, muclages, buvards, pèse-lettres
Sous-mains buvard, presses à copier, paniers
Perforateurs, pique-notes, pince-notes, ciseaux
Encriers, plumiers, coupe-papiers
Etagères, porte-lettres, aide mémoire, calendriers
Plumes réservoir, réparations, crayons automatiques
Reliures à ressort, livres à feuilles mobiles
Livres blancs ou avec entêtes, de différents réglages, reliures, gran-
deurs et qualités.
Agendas, registres, répertoires, herbiers,
Copie de lettres, grand-livre, journal, livre de caisse, de temps,
d'échéance, de billets, de traites, de reçus, de commandes.
Cartes, papiers et enveloppes en tous genres
Travaux d'impressions, de reliure, de gravure à des prix défiant
toute concurrence

Visitez notre rayon de :

Fournitures de classes et de dessins;
Articles de fantaisie, d'art, de jeux;
Articles et livres religieux;
Littératures canadienne et française;
Papiers peints et vitraux, tapisseries, rideaux.

LIBRAIRIE GRANGER FRERES Limitée

Libraires, Papetiers
Importateurs

42, rue Notre-Dame ouest MONTREAL